

La direction divine

On ne peut nier que le désir de savoir ce qui va leur arriver est, chez certaines personnes, extrêmement puissant. L'ignorance où elles sont de l'avenir leur apparaît comme une barrière gênante qu'elles aimeraient beaucoup renverser. Elles voudraient connaître l'avenir pour apaiser leurs anxiétés présentes – tout en sachant pertinemment que cette connaissance risque, au contraire, de les exacerber !

Dans la mesure où elle affecte l'avenir, la providence divine soulève toute la question de la relation entre providence et direction divines. C'est une question qui préoccupe énormément les chrétiens et qui occasionne une certaine confusion. Cet intérêt et cette confusion viennent du sentiment qu'a le chrétien, que l'un des avantages qu'il a à croire en la providence divine, réside dans le fait que l'avenir lui réserve quelque chose de précis qui est connu et voulu par Dieu. Il lui suffit dès lors de connaître la « volonté de Dieu » pour avoir une ligne directe avec la providence divine, mettre sa vie en conformité avec ce que Dieu veut, et la vivre alors dans l'épanouissement et la satisfaction.

Il est certain que la providence divine intervient largement dans la direction de nos vies, mais l'attitude que nous venons d'évoquer est malheureusement révélatrice de certaines confusions. Nous en dirons un mot avant de considérer de façon plus positive comment providence divine et direction personnelle vont ensemble.

Comment la providence divine guide-t-elle le chrétien ? Comment peut-elle le guider ? Puisque, nous l'avons vu, Dieu contrôle tout ce qui arrive, dans un certain sens, il dirige aussi, tout ce qui arrive. Il n'en demeure pas moins que cette soumission générale des événements à la providence divine – « providence » au sens descriptif défini précédemment – n'offre en et par elle-même aucune indication quant à ce que vous ou moi devrions faire. Les événements qui surviennent dans nos vies nous renseignent sur ce qui est et sur ce qui a été ; à eux seuls, ils ne nous renseignent pas sur ce qui devrait être. Car ce qui est et ce qui a été n'inclut pas seulement tout le bon et le bien qui aient jamais existé, mais également tout le mal et toute la dépravation du monde.

Ce qu'il faudrait donc, pour nous montrer ce que nous devrions faire, ce sont des critères éthiques, des critères de bien et de mal. Pour les chrétiens, ces critères se trouvent dans *la loi de Dieu*. Il est donc d'une importance capitale, lorsque l'on étudie la question de la providence et de la direction divines, de faire la distinction entre la volonté de Dieu en tant qu'expression de *ce qui arrive*, et la volonté de Dieu en tant qu'expression de *ce qui devrait arriver*.

Ces deux sens que peut revêtir la « volonté de Dieu », et que nous avons identifiés précédemment lorsque nous avons étudié la personne de Dieu, apparaissent clairement dans l'Écriture. Sans leur présence, il serait impossible de comprendre le sens de plusieurs passages bibliques d'importance cruciale, voire de l'ensemble de l'Écriture. Pierre déclare, par exemple, que le Christ a été « livré [...] conformément à la décision que Dieu avait prise et au projet qu'il avait établi d'avance », mais qu'il n'en a pas moins été « crucifié par des hommes qui ne connaissent pas Dieu ». Ce qu'il dit en fait, c'est que dans un des sens du mot « volonté », la crucifixion du Christ a eu lieu contre la volonté de Dieu (car c'était un acte inique), alors que, dans l'autre sens de ce mot, elle a été conforme à sa volonté (car ce fut un acte qui s'accomplit conformément à la décision que Dieu avait prise).

Les théologiens ont diversement établi cette distinction. Certains ont fait la distinction entre la volonté secrète de Dieu (la volonté qui décide de ce qui doit arriver) et la volonté révélée de Dieu (ce que Dieu ordonne), en fondant cette distinction sur Deutéronome 29.28. Le problème, c'est que tout ce que Dieu décrète dans sa providence, n'est pas secret; il révèle en effet parfois clairement ce qu'il va faire. D'autres ont parlé de volonté du bon plaisir de Dieu par opposition à sa volonté signifiée, d'autres de sa volonté absolue par rapport à sa volonté conditionnelle. La définition de cette distinction importe moins cependant que la reconnaissance du fait que Dieu a deux volontés; car, en matière de providence et de direction divines, c'est là un fait extrêmement important comme nous allons le voir brièvement maintenant.

On entend parfois dire que prêter à Dieu deux volontés crée une grave confusion. Ne donne-t-on pas ainsi à Dieu une double personnalité? Comment Dieu peut-il vouloir ce qu'il ne veut pas? On entend également dire que la distinction entre les deux volontés de Dieu est un grossier artifice pour éviter d'avoir à faire face à la difficulté capitale que pose la réalité de l'existence d'un mal moral d'une part et d'une providence divine qui s'étend à tout, d'autre part.

Supposons un instant que la providence divine soit une providence « à risque » et qu'il existe des domaines de l'activité des hommes (incluant leurs mauvaises actions) que Dieu, non seulement désapprouve, mais dont il ignore tout jusqu'à ce que des événements s'y produisent. Ces derniers sont cependant *permis* par Dieu – bien que dans un sens très large et très relatif – car si Dieu ne les permettait pas, et, dans un certain sens, ne les tolérerait pas, ils ne se produiraient pas. Or, si ces événements sont permis par Dieu, ils sont aussi, dans un certain sens, voulus par lui, même s'il ignore ce qu'il veut.

Supposons encore que certains de ces événements permis par Dieu s'avèrent être des actions moralement mauvaises. Il s'ensuit que Dieu veut (au sens de permet) certaines actions moralement mauvaises, des actions qui sont (par définition) contraires au commandement de Dieu. Dieu veut (permet) donc ce qu'il ne veut (ordonne) pas, voire ce qu'il ne peut vouloir (ordonner). L'idée que Dieu puisse avoir deux volontés réapparaît donc ici, et ce, même dans le cadre d'une conception « à risque » de la providence. Celle-ci n'offre donc pas l'avantage d'éviter d'avoir recours à l'idée d'un Dieu pourvu de deux « volontés ».

Cette conception d'une providence « à risque » n'exige pas seulement l'établissement d'une distinction entre la volonté de Dieu (décret) et la volonté de Dieu (commandement), mais elle en appelle une autre. Outre ces deux sens déjà dégagés, le mot « volonté » en possède un troisième : « volonté » au sens de « désir, souhait ». Dans la perspective d'une providence « à risque », il existe en effet de nombreux événements que Dieu désirerait voir tourner d'une certaine façon, mais qui, en raison de l'exercice de la libre volonté de l'individu concerné, ne le feront pas. La volonté de Dieu est donc susceptible de se trouver

frustrée et réduite à l'état de désir, de souhait. Nous reviendrons sur ce point, dans le chapitre consacré au mal.

La nécessité de distinguer en Dieu deux volontés (ou plus) n'est pas simplement une conséquence de l'idée selon laquelle tout événement, quel qu'il soit, se trouve directement placé sous la direction providentielle de Dieu; en effet, toute conception de la relation entre action divine et action humaine qui admet que Dieu veuille ou permette tout ce qui arrive, qui reconnaît l'existence d'actions moralement mauvaises, et qui définit certaines de ces actions au moins comme des infractions au commandement divin, doit faire la distinction entre la volonté de Dieu comprise comme un commandement et la volonté de Dieu comprise dans un autre sens.

Néanmoins on pourrait dire de la conception d'une providence « sans risque » qu'elle exige de reconnaître l'existence de ces deux volontés de façon bien embarrassante; en effet, selon cette conception, Dieu, bien que contrôlant tout ce qui arrive, n'en donne pas moins des commandements d'ordre éthique auxquels n'obéissent pas certains des événements qu'il contrôle. Il ordonne par exemple aux hommes et aux femmes d'aimer leur prochain alors qu'il décrète, dans le même temps, des actions criminelles ou odieuses.

Ce problème familier mais qui se présente généralement sous une autre forme, c'est le problème du mal. C'est précisément *parce qu'*il est possible de concevoir que Dieu ait deux volontés que se pose le problème du mal; on retrouve ici l'opposition habituelle entre l'omnipotence de Dieu et sa parfaite bonté. Comme nous l'avons déjà dit, nous reviendrons plus longuement sur ce problème du mal au chapitre 8.

Une fois admise l'existence d'une distinction (de quelque manière qu'on l'envisage) entre les préceptes ou les commandements de Dieu et ce qu'il permet ou fait en sorte qu'il arrive, il apparaît que ce sont les préceptes de Dieu qui doivent indiquer aux chrétiens ce qu'ils doivent ou ne doivent pas faire. Ce qui se passe dans les faits ou même dans la vie des saints, ne saurait avoir valeur de prescription. L'Écriture dit clairement que Dieu veut que ses préceptes servent de guides. Quelle autre fonction pourraient-ils avoir? Ils prescrivent certaines choses et en pros-

crivent d'autres; alors que ce qui se passe ou ce qui s'est passé dans la vie d'un homme ou même dans toute l'histoire du monde ne saurait guider qui que ce soit en lui indiquant ce qu'il doit ou ne doit pas faire. Tout ce qui est arrivé dans le monde inclut en effet toutes les actions humaines possibles, des plus saintes aux plus sataniques.

Tenter d'anticiper ce que Dieu fera et s'aligner sur sa ligne de conduite n'offre pas une meilleure perspective de direction divine; d'abord, nous l'avons déjà dit, parce qu'il est impossible de savoir dans le détail ce que Dieu fera, et ensuite, parce que même si nous le savions, cette connaissance ne saurait, une fois encore, servir de guide dans le domaine éthique (ce que l'on doit ou ne doit pas faire). Supposer que nous pourrions avoir cette connaissance n'est même pas envisageable, car, ou celle-ci inclurait les conséquences de nos propres actions entre l'instant présent et la période de l'avenir dont nous serions censés avoir connaissance ou elle ne les inclurait pas. Si elle les incluait, nous agirions alors en conséquence et cette connaissance ne pourrait donc pas nous *guider*. Si elle ne les incluait pas, comment les informations reçues pourraient-elles être assimilées à la connaissance de ce qui va se produire puisque cette connaissance comporterait des vides qu'il faudrait remplir avec les conséquences de nos propres actions?

L'homme doit obéir aux commandements de Dieu : c'est ce que ne cessent d'enseigner Jésus (p. ex. Mt 22.34-40) et les apôtres (p. ex. Ga 5.14). L'Écriture n'enseigne nulle part à chercher ailleurs la direction divine.

L'Écriture affirme avec beaucoup de force que ce qui doit guider le chrétien, c'est ce que Dieu ordonne dans sa loi, et non ce qui est arrivé ou ce qui va arriver. Elle interdit tous les moyens – innocents ou pervers – imaginés et prônés par les hommes pour prédire l'avenir. Elle condamne tous les procédés utilisés pour tenter de le (par exemple notre avenir) découvrir, qu'il s'agisse du marc de café, d'une planche oui-ja, de l'astrologie, de la nécromancie, des tarots, de la magie noire et autres.

Non pas qu'il n'y ait pas d'avenir à connaître. Si nous pouvons en effet affirmer avec Augustin que l'avenir n'existe pas maintenant, il n'en demeure pas moins qu'il existera, qu'il deviendra

présent un jour, et ce qui deviendra présent se trouve entre les mains de Dieu; Dieu connaît l'avenir. La prophétie prédictive l'établit clairement. Ce que prédit le prophète n'est pas encore arrivé mais arrivera un jour, et le fait que le prophète puisse le prédire montre que cette période de l'avenir au moins, est connue de Dieu et voulue par lui. S'il est mal de tenter de connaître l'avenir en ayant recours aux moyens que nous venons de citer, c'est parce qu'agir ainsi empêche le chrétien de chercher la direction divine comme Dieu le veut, c'est-à-dire en obéissant à ses commandements.

Se contenter de dire que le chrétien doit se laisser guider par la volonté révélée de Dieu n'est pas rendre justice aux complexités de l'éthique chrétienne. Il existe certaines situations, par exemple, où les devoirs entrent en contradiction les uns avec les autres, ou que le commandement de Dieu n'a pas prévues. Il existe certaines actions que Dieu n'interdit pas plus qu'il n'ordonne. À mesure que se développent les loisirs et la technologie, il semble y avoir de plus en plus de décisions à prendre qui rentrent dans ce cadre. Que doit faire alors le chrétien? Il lui faut parfois prendre des décisions personnelles complexes avec pour seule aide, un commandement de Dieu qui lui donne des indications générales mais pas les précisions dont il aurait besoin. Un chrétien peut se demander s'il doit déménager ou changer de travail. Que faire? Comment savoir? En quoi une juste compréhension de la providence divine peut-elle l'aider?

L'angoisse éprouvée face à la décision à prendre tient en partie au fait qu'il ne semble pas y avoir, la plupart du temps, de solution qui soit manifestement la bonne et celle voulue par Dieu, pas plus qu'il n'y a, une fois la décision prise, de signe ou d'indication qui montre que celle-ci était bonne ou mauvaise. C'est alors que peut devenir irrésistible la tentation de savoir enfin ce qu'il en est en jetant un coup d'œil dans l'avenir. Cette question est complexe, c'est vrai – et son traitement nécessiterait tout un ouvrage – mais ce que nous avons dit reste valable. Le chrétien doit résister à cette tentation et se laisser guider par les commandements de Dieu et leur application judicieuse aux circonstances.

Le lecteur aura peut-être l'impression que la doctrine de la providence divine ne joue aucun rôle dans la question de la direc-

tion divine. Si tel est le cas et, si donc, le fait que Dieu décrète tout ce qui arrive ne peut avoir d'impact sur la vie du chrétien ni lui donner plus de sens, à quoi sert donc cette doctrine ? N'est-elle pas sans intérêt car sans application pratique ?

Il serait faux de penser que le fait de savoir que Dieu est au contrôle de tout ce qui se passe ne présente aucun avantage d'ordre pratique « sur le terrain ». Il est certain, comme nous l'avons dit, que le fait qu'il y ait une providence divine ne peut constituer en lui-même un guide. Mais croire en cette providence transforme à coup sûr une vie. Par exemple, les conflits d'ordre éthique auxquels se trouvent confrontés les chrétiens s'expliquent en partie par le fait qu'ils savent que toutes les possibilités que leur offre la providence divine ne représentent pas des occasions à saisir. Ce n'est pas parce qu'on peut faire quelque chose qu'on doit le faire.

Deux exemples très différents illustreront notre propos. Il peut arriver au chrétien d'obéir à un commandement de Dieu (comme le fit Abraham lorsqu'il offrit Isaac), même s'il a toutes les raisons de croire que cette obéissance entraînera (pour lui et pour les autres) des conséquences néfastes. Dans sa providence, Dieu peut faire en sorte que ceux qui lui obéissent aient à accepter les conséquences pénibles de leur obéissance. Ceux-ci ne verront cependant pas, dans ces conséquences, la fatalité ou la malchance, mais la main de Dieu qui agit d'une manière qui leur semble alors incompréhensible.

Ce n'est pas parce que la providence de Dieu offre aux chrétiens certaines occasions d'agir qu'ils doivent les saisir et qu'elles représentent pour eux, la volonté de Dieu (au sens de commandement divin). Il faut ici, à nouveau, faire la distinction entre le sens descriptif et le sens normatif du terme « providence ». Le roi Saül fut livré entre les mains de David par la providence (sens descriptif) de Dieu ; David eut alors ce jour-là l'occasion de le tuer, et ses hommes l'y encouragèrent. Mais David n'en refusa pas moins de voir là l'occasion, offerte par la providence (sens normatif) de Dieu, qu'il lui fallait saisir et refusa de porter la main sur l'oint du Seigneur, considérant qu'agir ainsi serait désobéir à Dieu (1 S 24.7 ; 26.9). Il peut nous arriver d'avoir l'occasion de voler, de tuer ou de commettre un adultère sans que cela signifie pour

autant que nous puissions, et encore moins que nous devons le faire.

Le conflit naît de l'incompatibilité qui existe entre ce que Dieu ordonne et ce qui arrive ou est susceptible d'arriver. D'ailleurs, même ceux qui choisissent de faire des occasions offertes par la providence divine leur règle de vie, ne parviendront pas à éviter ce conflit. Car ces occasions sont multiples, et chacune d'elles implique un choix. Il est rare que les circonstances soient telles qu'il n'y ait qu'une solution possible, car reste généralement aussi la possibilité de ne rien faire. Le fait qu'il y ait choix ne suffit ni à indiquer ni à prescrire laquelle des options de l'alternative il faut choisir.

Mais reconnaître l'existence de la providence divine et la primauté des commandements divins en matière de conduite et de direction peut être aussi libérateur. La notion de providence divine peut en pousser certains à assimiler ce qui *est* à ce qui *doit être*. Nous appellerons cette position : l'*immobilisme*. Beaucoup d'hommes et de femmes ont en effet estimé que le fait, pour une société, d'accepter certaines pratiques (comme le travail des enfants par exemple) les légitimait, et que tenter de les faire disparaître était faire fi de la providence divine. On a prétendu en d'innombrables occasions que, parce que Dieu avait permis ou ordonné certaines pratiques, tous les hommes devaient les reprendre à leur compte. Outre les difficultés métaphysiques que présente un véritable immobilisme, (car rien ne reste jamais immobile), notre étude a montré que l'on ne saurait assimiler *être* et *devoir être*. On ne peut assimiler ce qui *est* à ce qui *doit être* que si ce qui *est* correspond à la volonté révélée de Dieu, c'est-à-dire, à ses commandements.

Il est également tentant de défendre la position contraire, à savoir le *mobilisme*, qui veut que le fait qu'une chose *soit* est le signe qu'elle *ne devrait pas être*. Pour le *mobiliste*, la structure sociale de la société, telle qu'elle est, peut représenter un défi : elle doit être changée.

Mobiliste et immobiliste font la même erreur. Tous deux pensent que regarder ce qui *est* permet de savoir avec certitude ce qui *devrait être* ou ce qui *ne devrait pas être*. En fait, ce qui *est* peut ou non coïncider avec ce qui *devrait être*. Le simple fait d'*être*, ne

dit rien sur ce qui *devrait être*, car pour savoir ce qui *devrait* ou *ne devrait pas être*, il faut consulter, non pas ce qui *est*, mais le commandement de Dieu. C'est dans de telles situations que reconnaître la distinction entre la volonté secrète et la volonté révélée de Dieu peut avoir un effet libérateur. Nous reviendrons là-dessus dans notre dernier chapitre.

Providence, tragédie et fatalité

Apparaît maintenant une difficulté plus sérieuse. Nous avons souligné la place du devoir d'obéissance aux commandements de Dieu dans un ordre providentiel. On nous objectera certainement que, si Dieu ordonne toute chose, s'il contrôle tout ce qui arrive, si le passé, le présent et l'avenir sont pour lui une même réalité, il ne reste plus de place pour une action réellement significative. En quoi les agissements d'un homme peuvent-ils avoir une quelconque influence sur l'issue de quoi que ce soit? La doctrine de la providence divine ne signifie-t-elle pas que tout est « écrit », soumis à la fatalité?

C'est là une objection qui est couramment faite à la conception « sans risque » de la providence; j'espère cependant montrer clairement qu'elle repose sur une erreur. Il est bien évident que la providence divine, telle que nous l'avons envisagée, impose un certain nombre de restrictions à ce peuvent faire les hommes. Mais dire cela, c'est tout simplement dire que cette doctrine a un certain nombre de conséquences logiques. Toute doctrine de la providence, et en fait toute doctrine quelle qu'elle soit, a des conséquences logiques qui éliminent certaines possibilités tout aussi sûrement qu'elles en autorisent d'autres.

Cette doctrine de la providence a donc pour conséquence de rendre une décision humaine incapable de changer en quoi que ce soit la volonté divine. Ce que Dieu a décrété se produira. Pour certains, cette incapacité est un désavantage. Ce qui serait certainement le cas si la volonté de Dieu n'était pas parfaite ou si elle était, dans un certain sens, incomplète. Mais le chrétien peut, en toute sécurité, écarter de telles éventualités. Car si la volonté de Dieu était imparfaite, Dieu le serait aussi, car il aurait des raisons de créer des situations qui seraient, globalement, moins que parfaites; ce qui est impossible.